

Réf: Dossier N° : 58538

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « FRACHT COTE D'IVOIRE »

Siège social : ABIDJAN - COCODY 7, BD LATRILLE, HOTEL
COMMUNAL, 25 BP 945 ABJ 25

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 10 Déc. 2018 reçus par Me ANGOUA OLIVIER, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 18 Déc. 2018, il a été constitué une SAS aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « FRACHT COTE D'IVOIRE » .

Objet: le transport de marchandises par voie routière; Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 200 000 000 F CFA divisé en Vingt Mille (20.000) Actions de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 20.000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY 7, BD LATRILLE, HOTEL COMMUNAL, 25 BP 945 ABJ 25

Président : Monsieur TRISTAN LIONEL PIERRE LUCIEN M..

Directeur Général: Monsieur OUEDRAOGO YVAN STEPHANE.

Directeur Général Adjoint: Monsieur TEBACHI AZDIN.

Commissaires aux comptes: M. CAB. CEC-RMD (Titulaire) et M. KOFI T. RONSARD (Suppleant)

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-32828 du 18/12/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépot au greffe: n°29326 du 18/12/2018

Pour Avis

Le CEPICI

